



DECLARATION FSU – CTA DU 18 FEVRIER 2021

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Ce CTA se réunit dans un contexte sanitaire plus qu'inquiétant, notamment en raison de la circulation des variants et du taux d'incidence grandissant dans les Hauts de France et, particulièrement dans le Pas de Calais. Le Dunkerquois en est l'illustration : le ministre a décidé d'assurer le "service minimum" en matière de protection des personnels et des élèves grâce à un assouplissement de dernière minute permettant d'éviter de mettre en lumière le nombre de classes fermées pour satisfaire son "tout va bien à l'école". Mais au final, que se passe-t-il sur le Dunkerquois ? De nombreux élèves absents ou répartis, pas toujours dans les "bulles", des parents et des élus inquiets, des personnels angoissés pour leur santé et celle de leurs élèves et qui doutent inéluctablement sur la capacité de leur administration à les protéger. Alors quelle logique dans ce fonctionnement et quelle considération pour les personnels et leurs conditions de travail quand on se souvient qu'avant les vacances de décembre, le 1er ministre avait rendu la présence des élèves non obligatoire, activant là aussi de l'absentéisme dans les établissements et les écoles.

De plus, c'est encore par la presse qu'on apprend "un lundi noir pour la cellule covid du Pas de Calais" avec 167 cas confirmés et 14 fermetures de classes" alors que les chiffres du rectorat ne semble pas les intégrer et que rien ne nous a été présenté à ce sujet en CHSCT A hier. Où sont la transparence et le dialogue social dans ce cas ? Dans les articles de presse ?

Concernant l'ordre du jour et les CLA.

Pour comprendre quels enjeux sous-tendent l'expérimentation des CLA dans l'académie de Lille, il est utile de rappeler le contexte dans lequel elle s'inscrit :

- celui d'une crise sanitaire d'une ampleur et d'une durée inégalées, de nature à affecter durablement les apprentissages et les parcours des élèves, en particulier ceux des milieux populaires.
- celui d'une académie où justement un tiers des élèves est scolarisé dans l'éducation prioritaire, et où pourtant le second degré doit assumer des choix budgétaires régressifs, y compris en REP et REP+.

Dans ces conditions, **il était difficile d'assumer explicitement la remise en cause de la politique d'éducation prioritaire sans mettre le feu aux poudres.** La stratégie consista donc à parler d'expérimentation pour la limiter à 3 académies, hors région parisienne, dont 2 où l'éducation prioritaire pèse lourd, tandis que dans la 3eme la ruralité pourra être plus facilement invoquée pour la dissoudre. On est même allé jusqu'à affirmer que les réseaux existants n'étaient pas concernés, les moyens afférents étant présentés comme « sanctuarisés » ... dans un premier temps seulement, puisque **lors de l'audience accordée à la FSU le 10 février, la secrétaire d'État a reconnu une possible redéfinition de la carte des REP+ en 2023 avec une redéfinition de la cartographie des QPV, mais a refusé de donner des assurances sur les REP, ce qui en creux signifie que les REP sont bien sur la sellette.** Rappelons d'ailleurs que dès

2018, la mission sénatoriale de 2018 sur les « Nouveaux territoires de l'Éducation » ne préconisait que la « sanctuarisation » des moyens des REP+, et d'avoir par contre « une approche plus différenciée des moyens en faveur de l'éducation prioritaire ».

L'expérimentation des CLA est donc bien une amorce de réforme pour déconstruire la politique d'éducation prioritaire, un tour de chauffe visant à légitimer une méthodologie et un pilotage académiques, en lieu et place d'une politique cadrée nationalement.

Bien sûr, vous avez cherché à éviter les écueils inhérents à une approche territorialisée d'allocation des moyens : en privilégiant une critérisation fondée sur l'IPS, vous cherchez à objectiver vos choix pour échapper aux logiques clientélistes et électoralistes. Cela vous conduit à minorer l'entrée « ruralité », même si le poids de l'urbanité dans notre académie vous y aide beaucoup.

Mais ce n'est pas l'esprit de l'expérimentation nationale, qui propose un dispositif destiné à la fois aux quartiers urbains précarisés et aux territoires ruraux ou enclavés. Or les territoires ruraux souffrent de difficultés spécifiques, très différentes de celles quartiers urbains, qui concentrent les difficultés sociales et scolaires, couplées à de la ségrégation territoriale.

Soutenir la mise en place des CLA, c'est bien renoncer à terme aux moyens ciblés et spécifiques, aux régulations et aux critères nationaux qui visent à garantir les enjeux d'égalité sur les territoires.

En effet, il s'agit d'une entrée « école » ou « établissement » qui a plusieurs conséquences : **la culture de réseau installée de longue date est niée**, au profit d'une entrée contractuelle qui rend responsable l'école ou l'établissement de résultats et conditionne les moyens alloués à un engagement. Le choix politique d'opposer le premier degré, qui recevrait des ETP, au second degré qui n'en aura aucun, va dans le même sens. **Les IMP et autres HS attribuées localement, outre qu'elles ne contribueraient qu'à alourdir la charge de travail des équipes, sont conformes aux orientations du Grenelle de l'Éducation et à l'individualisation de la rémunération.** La conception des CLA prévoit bel et bien l'attribution de moyens à une partie de l'équipe d'un EPLE dite "méritante" renvoyant l'autre partie, en charge des mêmes élèves, à une professionnalité moins reconnue. Une école à plusieurs vitesses et inégalitaire donc pour les élèves et les personnels. **Pour la FSU, il serait par ailleurs scandaleux que les dispositions sociales liées aux CLA (les fonds sociaux notamment) soient conditionnées à la contractualisation. Plus globalement, il serait inadmissible que le financement des CLA vienne imputer le financement de l'éducation prioritaire.**

Faute de moyens et d'ambition pédagogique, il s'agit « d'accompagner des équipes dans la mise en œuvre de projets » ; mais faute de temps, peu importe les projets, pourvu qu'on ait les contrats, et pour le suivi, on verra plus tard : on est bien loin d'une attention aux apprentissages, à la pédagogie, aux conditions qui seraient les plus efficaces pour progresser dans le cadre du groupe-classe dont les effectifs augmentent ... quand il existe encore. Le projet, mot "fourre-tout" aux contours flous dans ce cas: c'est bien pratique !

Enfin, cette « entrée établissement », appuyée sur l'IPS dans une méthodologie qui n'est pas nationale, peut tout à fait permettre la labellisation d'écoles et d'établissements privés. Et ainsi d'allouer à un CLA privé des moyens plus importants qu'à un CLA public, puisqu'il s'agit de « travailler à l'échelle de l'établissement, en fonction de ses besoins. » D'ailleurs, la secrétaire d'État à l'Éducation Prioritaire, auditionnée le 20 janvier par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, a reconnu « être en discussion avec l'enseignement catholique quant à leurs souhaits d'entrée dans l'éducation prioritaire ».

On est très loin d'une politique volontariste, ciblant des territoires pour favoriser la mixité sociale à l'école, qui est pourtant fortement corrélées à la réussite scolaire. Le chemin des CLA, c'est celui de l'adéquationisme et du renoncement à lutter contre les inégalités.

Ces CLA ne visent d'ailleurs qu'à « répondre à la diversité des publics et des territoires », ce qui, pour la FSU, ne sont évidemment pas à la hauteur des enjeux en termes de démocratisation scolaire et d'accès aux savoirs. Ils relèvent d'une politique de « l'égalité des chances » qui préfère organiser la mixité des élites, plutôt que mettre en œuvre des politiques compensatoires qui tiennent compte de l'origine sociale pour élever le niveau d'acquis des élèves. C'est par exemple au nom de l'égalité des chances que l'ENA ne sera pas supprimée, et que des places seront réservées aux concours « en priorité pour des candidats des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de la ruralité et d'Outre-Mer »

Il ne s'agit pas d'une expérimentation axée sur la réussite scolaire, qui supposerait un diagnostic, des moyens pérennes, échanges, protocole, suivi scientifique, points d'étapes, objectifs partagés, bilan, etc. Il s'agit d'expérimenter une méthodologie qui conduira, le moment à mettre fin au label national REP. La secrétaire l'a dit clairement aux députés le 20 janvier : « Concernant la carte des REP, la rentrée 2023, après les corrections qui seront probablement apportées à l'expérimentation à la rentrée 2022, serait l'occasion de déployer massivement les contrats locaux d'accompagnement et leur philosophie de répartition des moyens en fonction des besoins. »

Il s'agit tout simplement d'une commande politique qu'il faut à tout prix pouvoir afficher à un an d'échéances électorales majeures, l'aboutissement d'une réflexion idéologique et conservatrice sur le système éducatif.

La FSU exige au contraire :

- le maintien du caractère national du label « Éducation Prioritaire ».
- le maintien de spécificité de l'éducation prioritaire, qui doit redevenir une véritable priorité au profit des quartiers et établissements où se concentrent inégalités et ségrégation sociales
- le maintien et le renforcement des dispositifs qui en découlent en termes de conditions d'enseignement pour les élèves et leurs professeurs.